

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	27 septembre 2016	10h10	16.163	DEAS
Annule et remplace				
Auteur(s) : Groupe socialiste				
Titre : Quelles pistes sont privilégiées par le Conseil d'État par rapport aux suites du 9 février 2014 ?				
Contenu : Le canton de Zurich a développé un indicateur qui permet de dresser une liste de métiers où l'engagement des Suisses devrait être privilégié et de métiers pour lesquels le recrutement de personnel étranger devrait être maintenu. Notre canton a-t-il développé des indicateurs identiques au canton de Zurich ? Si l'application <i>light</i> du projet, telle que retenue la semaine passée par le Conseil national, devait être suivie par le Conseil des États, quelles en seraient les conséquences pour le canton de Neuchâtel ?				
Développement Les suites de l'initiative « contre l'immigration de masse » s'annoncent compliquées, difficiles et pénibles pour notre pays et surtout pour les cantons frontaliers comme Neuchâtel. Alors qu'elle prétendait sauver les places de travail des Suisses en fixant des quotas, cette initiative est un vrai casse-tête juridique et économique pour qui veut préserver l'emploi et honorer les engagements internationaux de la Suisse. Il ressort de l'étude menée par le canton de Zurich que, pour répondre à la demande, l'économie zurichoise devrait continuer à recruter à l'étranger des médecins, des ingénieurs, des développeurs informatiques, des installateurs et mécaniciens en électricité, des ingénieurs en électronique, des juristes ou encore du personnel hospitalier. Et cette étude établit la liste de professions où la main-d'œuvre indigène répond à la demande de l'économie : personnel de bureau, de vente, de secrétariat... Le Conseil national a voté un projet soutenant l'application <i>light</i> de l'initiative, qui vise à préserver les bilatérales. Ce projet, s'il est suivi par le Conseil des États, propose une meilleure exploitation de la main-d'œuvre indigène. Si cela ne suffit pas, le Conseil fédéral a la possibilité d'introduire l'obligation pour les employeurs de communiquer les postes vacants aux offices régionaux de placements (ORP), et, si des problèmes sociaux ou économiques importants surgissent, de prendre des mesures correctives enfrenant la libre circulation, mesures qui doivent toutefois avoir l'aval du comité mixte Suisse / Union européenne (UE). Avec ce projet, il reviendra ainsi au Conseil fédéral de définir les « mesures correctives appropriées » pour les régions ou catégories professionnelles.				
L'urgence est demandée : ☐ Oui ☒ Non				
Auteur ou premier signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) :				
Corine Bolay Mercier				
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :		Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :		Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Martine Docourt Ducommun		Sylvie Fassbind-Ducommun		Baptiste Hunkeler
Alexandre Houlmann		Théo Huguenin-Élie		Christian Mermet
Armin Kapetanovic		Johanne Lebel Calame		Patrick Lardon
Laurent Duding		Françoise Gagnaux		Philippe Loup
Marina Giovannini		Florence Nater		Annie Clerc-Birambeau
Stéphane Reichen				

